



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.241/40
23 juin 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHES PAR
LA SECHERESSE ET/OU PAR LA DESERTIFICATION,
EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 7-18 août 1995
Point 3 de l'ordre du jour

APPLICATION DES MESURES URGENTES EN FAVEUR DE L'AFRIQUE
ET ACTION A ENTREPRENDRE DANS LES AUTRES REGIONS :
RECUEIL D'INFORMATIONS

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. MESURES EN FAVEUR D'UNE ACTION A ENTREPRENDRE D'URGENCE EN AFRIQUE	2
III. MESURES EN FAVEUR D'UNE ACTION DANS LES AUTRES REGIONS ET AU NIVEAU MONDIAL	8

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 6 de sa résolution intitulée "Programme de travail pour la période transitoire" (document A/AC.241/L.24), qu'il a adoptée à sa sixième session, le Comité a prié "les membres du CIND, les programmes et organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales compétentes de soumettre au secrétariat des rapports à jour sur les mesures prises ou envisagées en vue d'appliquer les mesures urgentes en faveur de l'Afrique, ainsi que les mesures à prendre dans les autres régions...".

2. Dans le même paragraphe, le Comité a prié le secrétariat de préparer un recueil de ces rapports pour la septième session. La présente note, et les documents qui l'accompagnent, répondent à cette demande.

3. On trouvera dans le présent document un bref résumé des contributions des gouvernements et des organisations qui mettent en relief les points essentiels des documents qui ont été reçus par le secrétariat au 16 juin 1995. Les résumés sont principalement axés sur les nouvelles mesures concrètes qui ont été prises depuis l'adoption de la Convention en juin 1994 et qui n'ont pas été prises en compte dans le document A/AC.241/30. Ils sont divisés en sections portant sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique et l'action à entreprendre dans les autres régions, y compris les activités au niveau mondial.

4. Pour plus de détails, le Comité peut consulter le document A/AC.241/Misc.3, dont les additifs contiendront le texte intégral de toutes les communications reçues, y compris celles qui sont parvenues au secrétariat après le 16 juin 1995.

II. MESURES EN FAVEUR D'UNE ACTION A ENTREPRENDRE D'URGENCE EN AFRIQUE

5. Namibie

a) Lancement de la phase II des activités du programme national de lutte contre la désertification, qui a été approuvée lors d'un atelier en 1994, sous les auspices de l'organe de coordination nationale présidé par la Direction de l'environnement.

b) Nombreuses activités visant à sensibiliser le public, dont 50 articles de presse et émissions télévisées, un atelier consacré aux médias, un documentaire télévisé et des supports particuliers pour la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (Journée de la lutte contre la désertification).

6. Soudan

a) Organisation d'un atelier sur la sensibilisation du public au niveau national (5-7 juillet 1995).

b) Mise à jour du Programme d'action national quinquennal, qui a été créé parallèlement au processus de négociation du CIND, et examen de l'étendue géographique de la désertification.

c) Emission d'un timbre-poste pour commémorer la Journée de la lutte contre la désertification.

7. Canada

a) Appui financier et technique au Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), pivot de l'exécution du programme d'action sous-régional en Afrique de l'Ouest.

b) Octroi de ressources d'un montant de 18 millions de dollars canadiens à une organisation non gouvernementale (ONG) canadienne en faveur d'un programme destiné à coordonner les activités des ONG dans le domaine de la lutte contre la désertification dans le Sahel, ainsi que de fonds visant à renforcer les moyens de cinq ONG africaines.

c) Publication d'une étude en trois volumes de 56 projets de lutte contre la désertification en Afrique.

d) Financement de la participation de cinq ONG africaines au processus du CIND.

e) Planification d'un large éventail de programmes visant à favoriser l'élaboration de programmes d'action nationaux, notamment en encourageant la participation au niveau local.

8. Finlande

a) Mise en route ou poursuite de l'exécution de 34 projets dans le domaine de la lutte contre la désertification dans 12 pays africains au cours de la période 1994-1998.

9. France

a) Approbation en mars 1995 d'un projet de 12 millions de francs français destiné à soutenir les activités du CILSS en rapport avec la Convention. Une partie du projet, portant sur 1,4 million de francs, sera consacrée à la création de programmes d'action nationaux et d'un programme d'action sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest.

b) Approbation, en mars 1995 également, d'un projet de 15 millions de francs visant à :

- soutenir les activités de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) dans le domaine des méthodes d'information et de l'interconnexion des centres d'observation;
- faciliter la mise sur pied de systèmes d'information, de bases de données et de centres de recherche axés sur la désertification en Afrique;
- renforcer le Centre régional de surveillance de l'environnement à Nairobi.

c) Lancement d'un programme de recherche sur les systèmes d'irrigation en collaboration avec des instituts de recherche dans quatre pays du Sahel.

d) Elaboration d'un projet sur la gestion des forêts et la commercialisation du bois de feu dans des communautés rurales du Mali.

10. Allemagne

a) Mise en service d'un "fonds d'incitation" de 5 millions de deutsche marks, géré par l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), pour aider les pays africains touchés à, notamment : examiner les données d'expérience acquises en matière de lutte contre la désertification, constituer des bases de données, renforcer les moyens institutionnels, exploiter le savoir-faire local et financer les activités de consultation et de coordination nécessaires à la conclusion d'accords de partenariat.

b) Mise en oeuvre d'activités au Bénin et au Mali financées au moyen du "fonds d'incitation".

11. Japon

a) Mission d'enquête au Sénégal pour déterminer les mesures spécifiques à prendre en vue de soutenir la préparation du programme d'action national du Sénégal.

12. Portugal

a) Assistance technique au Cap-Vert, à la Guinée-Bissau, à l'Angola et au Mozambique en matière de développement des zones rurales et de renforcement des capacités.

b) Participation à des tables rondes spécifiques organisées dans le cadre des mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique.

13. Suisse

a) Exécution en 1994 de projets s'élevant à 14,8 millions de francs suisses au Sahel, au Kenya et en Ethiopie.

b) Financement, par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention et pour un montant total de 250 000 francs suisses, de journées de sensibilisation du public afin de mieux faire comprendre la Convention dans les pays africains touchés.

14. Royaume-Uni

a) Distribution, en vue d'une utilisation lors de 20 journées nationales de sensibilisation du public en Afrique, d'un guide pratique de la Convention - à présent disponible en anglais, espagnol et français - principalement destiné à la communauté des ONG en Afrique.

b) Octroi d'une subvention à Earth Action, ONG établie au Royaume-Uni, en vue de la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la lutte contre la désertification en Afrique.

c) Assistance au Gouvernement du Botswana pour l'élaboration de son plan d'action national.

15. Etats-Unis d'Amérique (E.-U.)

a) Collaboration avec un certain nombre de gouvernements et d'autres donateurs pour examiner les activités antérieures menées au niveau national, définir les rôles des donateurs dans les programmes d'action nationaux afin d'éviter les doubles emplois, garantir l'utilisation la plus efficace possible des plans d'action nationaux pour l'environnement et autres instruments analogues, et définir les mesures concrètes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.

b) Adoption d'un rôle prépondérant parmi les donateurs au Sénégal et au Niger.

16. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

a) Contributions aux ateliers organisés par les Etats membres de la FAO et les organisations sous-régionales en Afrique pour examiner l'élaboration de programmes d'action.

b) Assistance spéciale au Mali, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement allemand, en vue de l'organisation d'ateliers nationaux et sous-nationaux faisant intervenir les populations locales, des ONG et des partenaires internationaux, pour favoriser l'élaboration d'un programme d'action national.

c) Projet d'assistance à l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et le développement (IGADD) en vue de l'élaboration d'un programme d'action sous-régional pour l'Afrique de l'Est.

17. Fonds international de développement agricole (FIDA)

a) Approbation par le Conseil des gouverneurs du FIDA d'un programme pilote prévoyant l'octroi d'une subvention d'assistance technique pour aider les pays africains touchés pendant la période transitoire, avec une allocation initiale de 1,15 million de dollars.

b) Approbation de programmes de subvention supplémentaires axés sur des sujets de recherche directement liés à la protection de régions fragiles dans les terres arides et poursuite de l'étude de programmes analogues.

c) Assistance aux pays africains touchés, notamment le Botswana, le Burkina Faso, l'Ethiopie, le Mali, le Niger, l'Ouganda et le Sénégal, en vue de l'élaboration de plans d'action nationaux et poursuite de l'examen de l'aide aux organisations sous-régionales africaines.

d) Renforcement de la capacité institutionnelle du FIDA par la création d'un nouveau département de politique économique et de stratégie en matière de ressources, principalement axé sur l'Afrique.

e) Approbation depuis septembre 1994 de neuf projets d'investissement dans des pays d'Afrique touchés par la désertification ou la sécheresse pour un montant total d'environ 180 millions de dollars.

18. Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

a) Adoption de la Convention comme cadre stratégique de tous les programmes de l'OSS, ainsi que de principes directeurs adaptés aux activités de l'OSS, y compris des programmes de formation à l'intention des décideurs africains, un réseau de surveillance à long terme et des projets visant à renforcer la capacité scientifique africaine.

b) Confection d'un guide spécialisé de la Convention à l'intention des scientifiques, techniciens et directeurs de projets.

c) Renforcement des liens entre les membres de l'OSS et les organisations sous-régionales africaines, notamment dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu à Paris du 3 au 5 mai 1995.

d) Activités de sensibilisation du public, dont une exposition et une distribution de documents de l'OSS.

19. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son Bureau pour la lutte contre la désertification et la sécheresse (BNUS)

a) Affectation d'un montant de 3,6 millions de dollars des Etats-Unis, provenant des ressources du PNUD/BNUS, pour soutenir le lancement de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux et le renforcement des capacités dans les pays touchés.

b) Collaboration avec le Groupe de planification interorganisations des fonds pour l'environnement afin de mettre au point des démarches originales concernant les fonds nationaux pour la lutte contre la désertification.

c) Soutien en faveur de l'établissement de plans d'action nationaux dans 24 pays, y compris l'organisation de rencontres au niveau national réunissant les principaux participants au processus.

d) Appui institutionnel à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'à quatre organisations sous-régionales africaines, pour l'élaboration de programmes d'action régionaux et sous-régionaux.

e) Soutien en faveur des "journées de sensibilisation", célébration de la Journée de la lutte contre la désertification et autres activités de sensibilisation du public menées dans l'ensemble du continent, y compris la production de deux films vidéo sur le problème de la désertification en Afrique.

f) Organisation, à l'intention de 25 pays touchés, de deux ateliers de formation régionaux - un en français et un en anglais - destinés à mieux faire comprendre les dispositions de la Convention.

20. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

a) Etudes visant à analyser le régime de cinq cours d'eau en Afrique occidentale et centrale et à identifier les grands réservoirs aquifères de la région du Sahara/Sahel (en collaboration avec l'OSS).

b) Projets locaux de protection des sols, de reboisement et d'innovation quant aux moyens de subsistance, comme le projet concerté intégré sur les écosystèmes de savane au Ghana.

c) Séminaires de formation régionaux au Sahel visant à renforcer la capacité scientifique des pays du Sahel dans le domaine de la désertification, et programme d'éducation sahélien sur la sécheresse et la désertification (en collaboration avec le Sahel Institute).

21. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ^{1/}

a) Octroi d'une aide financière au Groupe d'experts spécial de l'OUA (qui s'élève jusqu'à présent à 150 000 dollars des Etats-Unis) à certaines organisations sous-régionales et à certains gouvernements et organisations non gouvernementales d'Afrique, par l'intermédiaire notamment du secrétariat intérimaire de la Convention.

b) Octroi d'une aide financière en vertu de l'Accord d'entreprise conjointe PNUE/PNUD en faveur des activités ayant trait à la Convention et des mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest.

c) Identification des éléments de l'appui du PNUE dans les domaines suivants : information et sensibilisation, coordination des effets de la Convention, renforcement des partenariats et amélioration des résultats aux niveaux national, sous-régional et régional, en vue de la mise en oeuvre de la résolution sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique dans le cadre du projet de stratégie du PNUE "Horizon 2002", ainsi que dans le cadre de la version révisée 1994-1995 du plan de travail du programme de lutte contre la désertification.

d) Adoption, par le dix-huitième Conseil d'administration du PNUE, du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997, qui prévoit une allocation de 9 % de la totalité du budget-programme de l'environnement à la lutte contre la désertification.

^{1/} Outre les activités menées en propre par le PNUE qui sont résumées dans le présent document, on trouvera dans le rapport du PNUE un examen détaillé de l'appui aux mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique.

e) Fourniture du secrétariat de la Commission africaine des déserts et des terres arides (ADALCO), et parrainage de deux réunions de l'ADALCO : la première, tenue au Burkina Faso en novembre 1994, avait pour objet la mise au point d'une stratégie d'élaboration d'un programme d'action régional pour l'Afrique; la deuxième, qui s'est tenue à New York en janvier 1995, visait à préparer et à coordonner la participation des Etats africains à la sixième session du CIND.

22. Organisation météorologique mondiale (OMM)

a) Parrainage d'un séminaire de formation sur la prévention et la gestion des situations de sécheresse en Afrique de l'Ouest, qui se tiendra à Banjul (Gambie) du 4 au 9 septembre 1995 et, sous réserve des fonds disponibles, parrainage d'un séminaire analogue pour les pays du Maghreb, à la fin de 1995 ou en 1996, ainsi que d'un atelier sur la sécheresse subsaharienne, qui se tiendra à Trieste (Italie) du 31 juillet au 4 août 1995.

b) Etude de faisabilité de la gestion par réseau des institutions et organismes concernés par la surveillance et la détection rapide des situations de sécheresse en Afrique.

III. MESURES EN FAVEUR D'UNE ACTION DANS LES AUTRES REGIONS
ET AU NIVEAU MONDIAL

23. Chine

a) Constitution d'un Groupe d'experts consultants confirmés, formé d'universitaires et de membres du gouvernement, pour conseiller le comité national chargé de la mise en oeuvre de la Convention.

b) Création d'un centre national de recherche et de développement et d'un centre national de formation consacrés à la lutte contre la désertification et destinés à compléter les activités du centre national de surveillance de la désertification mentionné précédemment.

c) Identification, dans le cadre du programme d'action national quinquennal pour la lutte contre la désertification, de mesures spécifiques visant à inverser le processus de dégradation des terres dans diverses régions arides, semi-arides et subhumides sèches.

24. Iran

a) Création d'un comité exécutif du Comité national pour la lutte contre la désertification qui établira les modalités du Programme d'action national de l'Iran, et constitution d'un comité chargé d'organiser la commémoration de la Journée de la lutte contre la désertification.

b) Participation à une réunion sur les mesures ayant trait à la Convention dans la région Asie-Pacifique, qui s'est tenue à Rangoon (Myanmar) du 10 au 13 avril 1995.

c) Traduction de la Convention en farsi dans le cadre de sa présentation au Parlement iranien pour ratification.

d) Allocations budgétaires spéciales en faveur des activités de lutte contre la désertification.

25. Philippines

a) Lancement de plusieurs études nationales et mise en place d'un système de gestion documentaire chargé de suivre les activités en rapport avec la Convention.

b) Organisation, avec la participation du secteur privé, de séminaires, ateliers et programmes de sensibilisation afin de mieux faire comprendre les questions de développement durable, y compris celles concernant la désertification.

26. Canada

a) Large distribution d'une pochette d'information sur la Convention, dont la diffusion coïncide avec la Journée de la lutte contre la désertification.

27. Finlande

a) Examen des projets de développement finlandais en rapport avec la désertification, et contribution à des programmes multilatéraux.

28. France

a) Appui financier au réseau international d'ONG sur la désertification (RIOD).

b) Traduction en français des éléments pertinents du Earth Negotiation Bulletin, en collaboration avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

29. Japon

a) Identification de la désertification comme l'un des grands problèmes écologiques mondiaux dans le plan de base japonais pour l'environnement, adopté en décembre 1994.

b) Accroissement de 21 %, à partir de 1995, du budget national de la recherche et d'autres activités nationales en rapport avec la désertification.

c) Octroi d'un appui financier (100 000 dollars des Etats-Unis) et fourniture d'experts pour le Colloque international sur la gestion viable de l'eau dans les régions arides et semi-arides, qui s'est tenu en Israël du 15 au 19 mai 1995.

d) Production de brochures, d'affiches et d'autres supports pour la sensibilisation du public à la Journée de la lutte contre la désertification.

e) Rédaction et publication d'une traduction préliminaire japonaise de la Convention.

30. Portugal

a) Participation à la conférence de la région nord-méditerranéenne sur la désertification, qui s'est tenue du 26 au 28 juin 1995 à Almeria (Espagne) et dont l'objet était de lancer l'application de l'annexe sur la mise en oeuvre régionale pour cette région.

b) Constitution de deux groupes de coordination nationaux, l'un pour les activités en rapport avec la Convention au niveau national, l'autre pour les activités extérieures.

c) Traduction de la Convention en portugais et distribution de ce texte aux pays lusophones.

d) Création de supports de sensibilisation du public devant servir notamment à la célébration de la Journée de la lutte contre la désertification.

31. Suisse

a) Exécution en 1994 de projets de lutte contre la désertification en Inde et au Pakistan d'un montant total de 2,5 millions de francs suisses.

b) Financement d'une étude sur la désertification dans la vallée du Jourdain (Moyen-Orient), réalisée en collaboration avec le secrétariat de la Convention.

c) Ouverture d'une ligne de crédit de 1 million de francs suisses qui servira, en 1995/1996, à financer des activités ayant trait à la Convention.

d) Soutien financier, s'élevant à 50 000 francs suisses, en faveur de la production par le Centre pour notre avenir à tous, en collaboration avec le secrétariat, d'une version simplifiée de la Convention.

e) Appui financier à la mise en place du RIOD et prise en charge des frais de voyage d'ONG aux sessions du CIND.

32. Royaume-Uni

a) Octroi d'une subvention pour aider au financement du RIOD.

b) Financement d'une conférence d'ONG régionales d'Asie organisée par la Society for Conservation and Protection of Environment (Société pour la conservation et la protection de l'environnement).

c) Réalisation d'une étude sur les indicateurs de la désertification, notamment au niveau communautaire, effectuée par le UK Natural Resources Institute (Institut des ressources naturelles du Royaume-Uni) et le PNUD.

33. FAO

a) Approbation par le Conseil de la FAO de nouvelles mesures visant à décentraliser et à réorienter les activités vers le transfert de technologie en vue d'accroître la production alimentaire des pays en déficit vivrier.

b) Organisation d'un séminaire commun avec le FIDA en mai 1995 portant sur la préparation des programmes d'action nationaux.

34. FIDA

a) Constitution d'une équipe spéciale interdépartementale chargée de coordonner les activités du FIDA ayant trait à la Convention.

b) Coopération avec le secrétariat et le Centre pour notre avenir à tous et appui financier à la production et à la distribution d'une version simplifiée de la Convention.

c) Organisation d'un forum sur la pauvreté et la dégradation des terres afin d'examiner les modalités d'une collaboration avec 40 ONG à l'élaboration de programmes d'action nationaux.

d) Collaboration avec le secrétariat en vue de préparer une réunion internationale sur l'importance des programmes locaux de développement participatif pour la mise en oeuvre de la Convention et de réaliser une étude sur l'accroissement des crédits au niveau local.

e) Organisation, en collaboration avec le Ministère italien des affaires étrangères, d'un colloque sur la pauvreté et la dégradation des terres pour célébrer la Journée de la lutte contre la désertification.

35. PNUD/BNUS

a) Premières discussions avec huit pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de dresser le bilan des programmes de lutte contre la désertification.

b) Premières consultations avec le PNUE et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi qu'avec certains pays d'Asie, au sujet de la préparation des programmes d'action nationaux.

c) Collaboration avec les partenaires intéressés à la mise au point d'indicateurs opérationnels pour l'évaluation et la surveillance de la désertification.

d) Lancement, avec les partenaires intéressés, d'un programme mondial visant à faciliter l'échange d'informations sur la gestion viable de l'eau, et parrainage commun d'un atelier international sur cette question.

e) Elaboration, avec les ONG intéressées, d'un schéma théorique de participation effective des ONG au processus PAN.

f) Conclusion d'un nouvel accord d'entreprise conjointe avec le PNUE, ouvert à d'autres partenaires, portant sur les activités de lutte contre la désertification à l'échelle mondiale.

g) Contacts avec 225 fondations, entreprises et particuliers pour encourager le secteur privé à soutenir les pays touchés.

36. UNESCO

a) Coopération avec d'autres organismes internationaux en vue de surveiller les écosystèmes des terres arides, notamment à l'aide de données de télédétection par satellite.

37. PNUE

a) Célébration de la Journée de la lutte contre la désertification à Nairobi, sur le thème "Terres arides, désertification et populations", avec des conférences sur des questions techniques, une exposition d'affiches et de tableaux, une projection de film et la visite d'un projet national kényen.
